

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	32	41

N° 69/2019

OBJET : Marché de fourniture pour la collecte des ordures ménagères, recyclables secs, verre, compostage - Lot 7 : colonnes aériennes pour apport volontaire / Proposition d'avenant n°1

L'an deux mille dix-neuf et le 2 avril à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 26 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENZA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Jean CHENIN à M^{me} Pierrette HENDRICK, M. Gilles COMBES à M^{me} Danielle TENZA, M^{me} Monique COURBIERES à M. Jean-Louis REMY, M. Michel COURTIADÉ à M^{me} Sabine PARACHE, M. Serge DEJEAN à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nadia ESTANG à M. Denis BEZIAT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, M. Joël MASSACRIER à M. Pascal TATIBOUET.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE et Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Pierre-Yves CAILLAT, René MARCHAND, René PACHER et Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Hélène JOACHIM a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le lot 7 du marché de fourniture pour la collecte des ordures ménagères, recyclables secs, verre, compostage prévoit la fourniture de colonnes aériennes pour la collecte des fibreux en apport volontaire.

Il souligne que des gros producteurs de papier, notamment des écoles, participent au projet. Afin de faciliter le dépôt des grandes quantités de fibreux dans les colonnes, il est possible de prévoir des trappes dites « gros producteurs » qui s'ouvrent avec une clé. Le positionnement de ces colonnes aériennes avec trappe sera optimisé sur le territoire.

Le coût unitaire de cette trappe est de 125€ HT. Le montant maximum du lot du marché reste inchangé.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE de l'avis favorable de la CAO du 18 mars 2019,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS